



Thiré le 7 AVRIL 2014
Monsieur Le Maire de Thiré

A

CONVOCAATION

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine réunion du conseil municipal qui aura lieu le

Jeudi 10 avril 2014
20h30

Ordre du jour :

- Indemnités des élus, maire et adjoints
- Délibération portant délégation pour représenter la commune auprès d'autres collectivités
- Délibération de mise en place des commissions communales
- Création d'une régie d'avance
- Questions Diverses.

Catherine DENFERD
Maire



Registre de délibérations du
Conseil Municipal du 10 avril 2014

Le dix avril deux mil quatorze, à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de Thiré se sont réunis dans la salle de conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 7 avril 2014

Présents : Mesdames BARBESANT Nadège, BONNAUD Christelle, DENFERD Catherine, HUG-GRATON Patricia, MENANTEAU Isabelle, PHILIPPEAU Christine,; Messieurs CERISIÈ Rémy, CHARRIER Loïc, COLIN Guillaume, FAIVRE Bruno, FORGERIT Fred, GAUTIER Laurent, GAUTREAU Dominique.

Excusé : Monsieur JOLLY Guillaume

Excusée pour son retard et n'ayant pas pris part aux votes : Madame RIVASSEAU Magalie.

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame DENFERD Catherine, Maire.

Secrétaire de séance : Madame BARBESANT Nadège.

Objet n°8 : Vote des indemnités du maire et des adjoints :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2123-20) L.2123-24 ,
Considérant que l'article L.2123-23 du Code général des collectivités territoriales fixe des taux maximum et qu'il y a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au maire et aux adjoints,
Considérant que la commune compte 577 habitants.

Après en avoir délibéré, après avoir voté à main levée, par dix (10) voix pour, deux (2) abstentions, aucune voix contre,

L'indemnité de Madame le maire est votée à 100% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015.

Après en avoir délibéré, après avoir voté à main levée, par douze (12) voix pour, pas d'abstention ni de voix contre,

Les indemnités des adjoints sont votées comme suit :

Fonction	Prénom Nom	Indemnité allouée
1 ^{er} adjoint au maire	Loïc CHARRIER	Indemnité de 100% de l'indice 1015
2 ^{ème} adjoint au maire	Nadège BARBESANT	Indemnité de 50% de l'indice 1015
3 ^{ème} adjoint au maire	Patricia HUG GRATON	Indemnité de 50% de l'indice 1015

Objet n°9 : Représentation de la Commune au Comité Territorial de l'Energie du Pays de Sainte-Hermine, en vue de l'élection des délégués au Comité Syndical du SyDEV.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-7, L.5211-7, L.5212-7 et L.5711-1,

Vu les statuts du SyDEV,

Considérant que le SyDEV est administré par un organe délibérant, le Comité Syndical, dont les membres sont élus par des collèges électoraux, dénommés Comités Territoriaux de l'Energie, constitués des délégués des communes adhérentes et des délégués des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre adhérents,

Considérant que les délégués des communes doivent être réunis au sein des Comités Territoriaux de l'Energie (CTE),

Considérant que, préalablement à l'élection des délégués des CTE au Comité Syndical du SyDEV, il appartient à chaque commune d'élire ses délégués au CTE,

Considérant que notre Commune doit être représentée au Comité Territorial de l'Energie du Pays de Sainte-Hermine par 2 délégués titulaires et par 2 délégués suppléants appelés à siéger avec voix délibérative en cas d'empêchement du ou des délégués titulaires.

Considérant que notre choix peut porter sur tout citoyen réunissant les conditions requises pour faire partie d'un conseil municipal, sous réserve des inéligibilités et incompatibilités de droit commun et à condition qu'il ne soit pas déjà délégué au titre de sa communauté de communes,

Considérant que le mandat des délégués est lié à celui du conseil municipal qui les a désignés,
A l'unanimité des membres présents,

Sont désignés **délégués titulaires** : Monsieur CERISIÉ Rémy et Monsieur FORGERIT Fred

Sont désignés **délégués suppléants** : Madame HUG GRATON Patricia et Monsieur CHARRIER Loïc

Objet 10 : Représentation de la Commune au Sivu Transport Scolaire de Sainte-Hermine.

Il est exposé à l'assemblée que la Commune fait partie du Sivu Transport Scolaire de Sainte-Hermine. Il y a lieu que la Commune soit représentée au Syndicat par un délégué titulaire et par un délégué suppléant appelés à siéger.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (articles L.2121-10, L.2122-25, L.5211-1) le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide que la Commune de Thiré sera représentée de la manière suivante :

Est désignée déléguée titulaire : Madame BONNAUD Christelle

Est désignée déléguée suppléante : Madame RIVASSEAU Magalie.

Objet 11 : Représentation de la Commune au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Plaine et Graon.

Il est exposé au conseil municipal que la Commune a délégué toutes les compétences de production et de distribution de l'eau potable sur son territoire au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable PLAINE ET GRAON.

A la suite des élections municipales, le conseil municipal doit élire les délégués qui représenteront la Commune au Syndicat conformément à l'article 7.2.1 des statuts du Syndicat intercommunal d'A.E.P PLAINE ET GRAON, du 18 mai 2011, soit :

- Deux délégués titulaires qui siègeront au Comité Syndical avec voix délibérative ;
- Deux délégués suppléants qui pourront remplacer les titulaires empêchés (les pouvoirs n'étant pas admis)

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide que la Commune de Thiré sera représentée comme suit :

Délégués titulaires : Monsieur FAIVRE Bruno, né le 23 mars 1968
 Domicilié 15 chemin de Luçon 85210 Thiré
 Monsieur GAUTREAU Dominique, né le 18 janvier 1951
 Domicilié 27 rue du braud 85210 Thiré

Délégués suppléants : Monsieur CHARRIER Loïc, né le 02 décembre 1964
 Domicilié 54 rue de la mairie 85210 Thiré
 MENATEAU Isabelle, née le 19 décembre 1968
 Domiciliée 29 rue de la motte 85210 Thiré

Objet 12 : Représentation de la Commune au Syndicat Mixte e-collectivités.

Conformément aux dispositions des statuts du Syndicat Mixte e-collectivités, la composition du conseil d'administratif est la suivante :

- Collège des communes - 20 délégués titulaires et 20 délégués suppléants
- Collèges des communautés - 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants
- SyDEV - 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants
- Vendée Eau - 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants
- Trivalis - 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants
- Centre de Gestion : 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Les 3 premiers collèges sont constitués d'1 représentant par organe délibérant des différentes structures concernées (commune, EPIC, autres syndicats). L'ensemble des représentants ainsi élus seront appelés, dans un second temps, à procéder à l'élection des délégués de leur collège, sous l'égide de l'Association des Maires et des Présidents de Communauté de Vendée qui, comme le prévoient les statuts, organisera cette élection par correspondance.

Madame le maire sollicite l'assemblée délibérante de la commune afin de procéder à l'élection de son représentant. Elle indique également que Monsieur JOLLY Guillaume s'est porté candidat pour représenter la commune.

A l'unanimité des membres présents, Monsieur JOLLY Guillaume est désigné représentant de la Commune de Thiré au sein du Syndicat Mixte e-collectivité.

Objet 13 : Nomination des référents communaux auprès d'autres organismes, et des membres des commissions communales.

A l'unanimité des membres présents, l'assemblée délibérante valide la nomination des différents conseillers aux postes et commissions suivants :

Correspondant défense : Monsieur CERISIÉ Rémy

Représentant de la commune auprès de l'école : Madame MENANTEAU Isabelle, titulaire
 Madame RIVASSEAU Magalie suppléante

Référents auprès des Services de Secours Départementaux : Monsieur CHARRIER Loïc
 Monsieur FORGERIT Fred

Commission des finances : Sous la responsabilité de madame DENFERD Catherine

Madame BARBESANT Nadège	Monsieur CHARRIER Loïc
Madame HUG GRATON Patricia	Monsieur FAIVRE Bruno
Monsieur CERISIÉ Rémy	Monsieur GAUTIER Laurent

Commission Travaux / Voirie : Sous la responsabilité de monsieur CHARRIER Loïc

Monsieur CERISIÉ Rémy	Monsieur GAUTREAU Dominique
Monsieur COLIN Guillaume	Monsieur JOLLY Guillaume
Monsieur FORGERIT Fred	

**Commission Fêtes et Cérémonies,
Culture et Patrimoine :**

	Sous la responsabilité de madame HUG GRATON Patricia
Madame BONNAUD Christelle	Madame MENANTEAU Isabelle
Monsieur GAUTIER Laurent	

**Commission Vie Associative,
Nouvelles Technologies**

	Sous la responsabilité de monsieur JOLLY Guillaume
Monsieur CERISIÉ Rémy	Madame MENANTEAU Isabelle
Madame HUG GRATON Patricia	

**Commission Communication interne
et externe (flash infos, bulletin):**

	Sous la responsabilité de madame HUG GRATON Patricia
Madame BONNAUD Christelle	Monsieur JOLLY Guillaume
Monsieur FAIVRE Bruno	

Révision de la liste Electorale :

	Sous la responsabilité de madame DENFERD Catherine
Monsieur CHARRIER Loïc	Madame RIVASSEAU Magalie
Monsieur GAUTREAU Dominique	Madame MAITRE Marylène (hors conseil, élue par tirage au sort)
Madame PHILIPPEAU Christine	

**Commission Handicape, action sociale
y compris les élus membres du CCAS :**

	Sous la responsabilité de madame DENFERD Catherine
Madame BARBESANT Nadège	Madame PHILIPPEAU Christine
Madame BONNAUD Christelle	Madame RIVASSEAU Magalie

**Commission Environnement, Bâtiments
Communaux, cimetière**

	Sous la responsabilité de madame BARBESANT Nadège
Monsieur CERISIÉ Rémy	Monsieur GAUTIER Laurent
Monsieur CHARRIE Loïc	Monsieur JOLLY Guillaume
Monsieur COLIN Guillaume	Madame PHILIPPEAU Christine

**Commission Vie Scolaire
(Etude des rythmes scolaires)**

	Sous la responsabilité de madame DENFERD Catherine
Madame BARBESANT Nadège	Monsieur COLIN Guillaume
Madame BONNAUD Christelle	Madame MENANTEAU Isabelle

Commission des impôts :

L'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du maire ou de son adjoint délégué et de six

commissaires. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Les six commissaires titulaires ainsi que les six commissaires suppléants sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressé par le conseil municipal.

Sont désignés par le conseil municipal : **En titulaires :**

Madame BARBESANT Nadège	Monsieur GIRAUD Jérôme
Madame BETEAU Jocelyne	Monsieur GOURAUD Henri
Monsieur CHARRIER Loïc	Monsieur JOCCOTTON Jacky
Monsieur CERISIÉ Rémy	Madame MENANTEAU Isabelle
Monsieur COLLENOT Michel	Madame PHILIPPEAU Christine
Monsieur GAUTREAU Dominique	Madame SOUCHARD Chantale

En suppléants :

Madame BONNAUD Christelle	Monsieur JAUDRONNIERE Jean-Michel
Madame BUCZAK Françoise	Monsieur JOLLY Guillaume
Monsieur FAIVRE Bruno	Madame LECLERC Amélie
Monsieur FORGERIT Fred	Monsieur MAILLET Alain
Monsieur FRANCOIS Marcel	Monsieur RIVASSEAU André
Madame HUG GRATON Patricia	Madame RIVASSEAU Magalie

Objet 14 : Acte constitutif d'une régie d'avances.

Afin de fluidifier la gestion des petits achats ponctuels (timbres, enveloppes, doubles de clefs..) auprès d'entreprises n'ayant pas ouvert de compte client au nom de la commune, et afin de ne pas retarder ces achats, Madame le maire souhaite l'autorisation du conseil pour la création d'une régie d'avances d'un montant de 50 € par mois.

Monsieur le comptable assignataire a rendu un avis favorable en date du 9 avril 2014, tant sur la création de la régie d'avance, sur son objet, que sur la personne nommée en qualité de régisseur titulaire.

Cette régie serait instituée auprès du secrétariat de la mairie.

Madame POUPONNEAU Béryl, adjoint administratif principal, en serait le régisseur titulaire, Madame LESAGE Emilie serait le régisseur suppléant.

La régie d'avance serait consentie pour régler:

- Les petites fournitures administratives (timbres, enveloppes, fournitures de bureau) ;
- Le renouvellement du petit matériel nécessaire au bon fonctionnement des services cantine (verres, assiettes, pichets...)
- Du petit matériel de fonctionnement d'une valeur inférieure à 50 € (produits de lavage, petit matériel...)

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ Autorise Madame le maire à créer une régie d'avances pour le compte de la commune, avec une avance maximum de 50€ par mois ;
- ✓ Autorise Madame le maire à signer l'arrêté de création de ladite régie d'avances ;
- ✓ Autorise Madame le maire à signer l'arrêté de nomination du régisseur titulaire et du régisseur suppléant.

Questions Diverses :

Quelques précisions :

Pour la désignation des membres de la commission handicap, action sociale, y compris les membres du CCAS, 4 personnes hors conseil ont été désignées. Ces personnes n'apparaissent pas dans la délibération car leur nomination dépend d'un arrêté du maire.

Liste des personnes désignées hors conseil municipal :

Monsieur IMBERT Jean-Paul
Madame RIVASSEAU Marie-Claude

Madame BUCZAK Françoise
Madame GAUTREAU Françoise Déléguée UDAF

Pour la commission des impôts : les personnes hors conseil ont été désignées par tirage au sort à partir de la liste électorale.

Travaux de bâtiments : Madame le maire donne des orientations de travail pour la commission bâtiments. Elle insiste sur la sécurité expliquant sur certains des problèmes posés engagent sa responsabilité d'élue. Les dossiers évoqués sont les suivants :

1. Enlever les deux cheminées en mauvais état sur le toit de la mairie (un permis de démolir est en cours) ;
2. Réparer les gouttières du toit de l'église et du grenier de la fabrique ;
3. Revoir le muret cassé cet hiver place de l'église ;
4. Résoudre le problème d'accessibilité des toilettes publiques place de l'église ;
5. Etudier la possibilité de déplacer le tableau d'affichage de la mairie, ainsi que la boîte aux lettres.
6. Le locataire du 26 rue de la mairie souhaite qu'une chape de béton soit coulée en lieu et place des graviers existants dans la cour intérieure du locatif ;
7. La mise aux normes en vigueur de l'ensemble des assainissements communaux ;
8. Refaire le crépi de façade du locatif situé 30 rue de la mairie ;
9. Trouver une solution afin d'améliorer l'état des toilettes du camping municipal ;
10. Les enseignantes souhaitent que le crépi interne du mur d'enceinte de la cour d'école soit refait ;
11. Sécuriser les puits communaux (devant le foyer des jeunes, puits situé place de l'église).
12. Prévoir des travaux de peinture sur les façades du presbytère (bois)

Locatif 26 rue de la mairie :

1. Il faut changer le plan de travail et l'évier du locatif. Monsieur LUCAS Samuel, plombier présente un devis de remplacement de l'évier d'un montant TTC de 249 €. Par ailleurs, des plans de travail de 28mm d'épaisseur, de 2m60 de long et de 63 cm de profondeur sont disponibles au Brico-dépôt de La Roche sur Yon pour un montant de 45 €. L'ensemble du conseil donne son accord à Madame le maire afin de commander les travaux et réaliser l'achat du plan de travail.
2. La pelouse est à refaire entièrement. Cependant, l'employé communal n'a pas le matériel nécessaire pour préparer le terrain avant de semer la pelouse. Une location de motoculteur peut se faire auprès de l'entreprise « Motoculture Herminois » dans les conditions suivantes : 40 € la demi-journée, 65 € la journée, 95 € les deux jours. L'ensemble des membres du conseil vote le principe de louer du matériel.

Changement des lavabos du couloir de l'école :

Monsieur LUCAS s'est déplacé car 3 des 6 lavabos de l'école sont bouchés. Il ne peut rien faire pour l'instant ; l'évacuation de ces lavabos est située entre le mur de l'école et le mur des toilettes de la salle socio-culturelle, donc inaccessible. Considérant qu'il était prévu le remplacement de l'ensemble des vasques et de la tuyauterie durant les vacances de Pâques (devis signé en 2013), Monsieur LUCAS interviendra sur les lavabos semaine 18, et déplacera les 3 lavabos bouchés sur un autre pan du couloir. Un coin de ce pan donne sur l'extérieur, ce qui lui permettra de percer et placer un tuyau d'évacuation. Ce tuyau rejoindra l'évacuation des lavabos de la salle socio-culturelle.

Proposition de formation pour les élus : Des formations sont proposées aux élus par la Maison des Communes de La Roche sur Yon, pour la somme de 110 € la journée par élu (55 € par élu par demi-journée). Les élus intéressés doivent en avertir Madame le maire afin que préparer une ligne budgétaire.

Taille des haies du terrain de Football : Monsieur GAUTREAU précise qu'il faudrait prévoir la fin de la taille de la haie du football, commencée l'an passé.

Création de bannette à destination des élus afin d'y mettre diverses informations communales reçues en mairie. Ces bannettes seraient à disposition de chacun à l'accueil de la mairie.

L'ensemble du conseil municipal accepte que les comptes - rendus de réunion, et les convocations soient envoyés par e-mail.

Le Maire,

La Secrétaire,

Les Membres,

Mairie de Thiré 32 rue de la mairie 85210 Thiré

Tél/fax 02 51 27 65 65

e-mail : commune.de.thire@wanadoo.fr Site <http://communethire.fr/>